L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 17 AOUT 1893.

## VAPEURS.

### Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 2 mai 1893,

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées,

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE,

Tous les jours (excepté les dimanches et le mercredis) après le train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jour à 5 heures A. M., si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing,

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 7 h. P. M.
Prix, chaque traversée, $1.
Prix, les jours d'excursion, aller et retour, $1

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent
30avril— No 47 rue Carondelet.

### COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA NORMANDIE Rupé, samedi, 19 août
LA TOURAINE, Frangeul, samedi, 26 août
LA BOURGOGNE, Leboeuf, samedi, 2 sept.

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$90 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.......... $60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

### CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

KNICKERBOCKER........Mercredi, 23 août.
HUDSON..........Mercredi, 30 août.
LOUISIANA.......Mercredi, 6 septembre.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

# L'ABEILLE

—DE LA—

# Nouvelle-Orléans

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

## CHEMIMS DE FER.

### YAZOO AND Mississisppi Valley R. R. CO.

Heures d'arrivées et de départs le 22 juillet 1893.

Les trains de l'Illinois Central partiront de la Station des Passagers, coin avenue Howard et rue Remparts.

| | Départs. | Arrivées. |
|---|---|---|
| Kansas City et Memphis train rapide | 5:00 p. m. | 8:45 a. m. |
| Vicksburg & Natchez Ex. | 8:10 a. m. | 5:35 p. m. |
| Baton Rouge Accom'n | 3:40 p. m. | 10:00 a. m. |

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Chars Dortoirs Modernes Pullman Buffet à Memphis et Kansas City.

La route directe et favorite pour Kansas City, Omaha, Denver et tous les endroits de l'ouest.

La ligne la plus courte pour Hot Springs et des parties de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.

Billets d'agréments, passes, taux de partis et excursion fin de semaine.

Les billets pour excursion d'été en vente dans la saison.

Le Bureau des Billets, coin des rues Canal et Commune

A. H. HANSON, Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
30 juil—

### Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

| Départ de la N-Orléans | Arrivée à la N-Orléans |
|---|---|
| San Antonio Express.. 5.20 p m | San Antonio Express.. 7:05 p m |
| California Express, daily. 9:30 a m | California Express, daily 10:55pm |

Pullman Sleepers entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers de la Nouvelle-Orléans à San Antonio and New Orleans à Galveston sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9:30 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

### Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

| No. Arrivées. | No. Departs |
|---|---|
| 3 Ex. Rapid.7:35 a.m. | 6 Mal. Rap. 7:45 a.m. |
| 7 Acco. côte.9:00 a.m. | 4 Exp. Rap.10:55 a.m. |
| 1 Exp. Lim..4:45 p.m. | 8 Acco. côte.3:45 p.m. |
| 5 Mal. Rap.7:15 p.m. | 2 Exp. Lim. 7:50 p.m. |
| Excur. dim..9:40 p.m. | Excur. dim...7:55 a.m. |

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY, Div. Pass. Agent.
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—au 31 déc

### ILLINOIS CENTRAL R.R.

Service en vigueur depuis le DIMANCE, 22 janvier 1893.

| Arrivées. | Départs. |
|---|---|
| No 1, Malle Rapide, 8:30 a. m. | No 2, Malle Rapide, 6:00 p. m. |
| No 3, Chicago Lim., 8:40 p. m. | No 4, Chicago Lim., 12 01 a. m. |
| No 25, Malle locale et Express, 6:55 p. m. | No 26, Malle locale et Express, 7:00 a. m. |
| Dim. Ex....8:30 p. m | Dim. Ex....7:35 a. m |

Une ligne de Palais-Dortoirs Pullman allant directement de la Nouvelle-Orléans à Chicago et St Louis sans changement.

La route la plus courte et la plus rapide.

No 4, Vestibule Chicago, limited, quotidien. Durée, 29 heures à Chicago, et 24 heures à St-Louis.

No 2, La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chars à fauteuils se renversant pour Chicago et des dortoirs à St Louis.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune.

J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H. HANSON, G. P. A.
1er mars—

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

### Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

| | No 2 Limited | No 4 Fast Mail. |
|---|---|---|
| Part de la N.-Orléans. | 7:50 p m. | 12:15 a.m. |
| Arrive à Meridian... | 2:00 a.m. | 6:50 p.m. |
| Arrive à Birmingham | 6:40 a.m. | 12:45 a.m. |
| Arrive à Chattanooga | 11:00 a.m. | 6:00 a.m. |
| Arrive à Burgin... | 7:55 p.m. | 4:00 p.m. |
| Arrive à Lexington.. | 8:05 p.m. | 4:15 p.m. |
| Arrive à Cincinnati.. | 10:40 p.m. | 7:20 p.m. |

Le Queen and Crescent and East Tennessee sont les seules lignes ayant des chars dortoirs-vestibules de la Nouvelle-Orléans à New York via Lookout Mountain et Shenandoah Valley avec char-buffet sans pareil pour New York et Washington.

Chars-dortoirs-vestibules allant directement à Chicago.

Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent New Orleans.
2 mars-

Scientific American Agency for PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York.

### THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

## ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

### Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:
Sur risques d'incendie.........$569,136 96
Sur risques de rivières 12,448 58
Sur risques de mer... 7,088 33 — $588,673 87

A ajouter:
Primes non acquises de 1891..... 138,565 59

Total des primes..........$727,239 46
A déduire:
Primes non acquises de 1892...... 154,936 89
$572,302 57

A déduire:
Primes remboursés et cancellations.. $82,160 81
Réassurances...... 48,572 87 — $130,733 68

Primes nettes.......... 441,568 89
A ajouter:
Intérêt et profits et pertes...... 21,398 82

Revenu total..........$462,967 71
A déduire: Pertes payées—
Sur risques d'incendies..........$292,913 29
Sur risques de rivières 3,184 09
Sur risques maritimes 1,267 83

Total pertes payées $297,365 21
Commissions........ 75,828 65
Taxes et licences...... 12,465 33
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaire etc.......... 51,963 31

Total des débours..........$437,622 50

Balance..........$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées.......... 43,910 48
Moins balance comme ci-dessus...... 25,345 21

Pertes sur les affaires de 1892...... $18,565 27
Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main.......... $66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans.......... 194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman).......... 88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent.......... 28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent.......... 28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)...... 5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange.......... 125 00
Une action French Opera House Co.......... 160 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co 525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.......... 50 00
Primes en cours de perception...... 97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences.......... 3,689 00
$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions..........$300,000 00
Fonds de réserve.......... 14,264 90
Réservé pour risques non expirés 154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées.......... 43,910 48
Dividendes non payés.......... 1,044 00
$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne, 2 janvier 1893
(Signé): FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, J. H. MENGE.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

### Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies..$249,094 85
Primes maritimes...... 980 94
Primes des rivières.. 1,179 55
$251,255 34
A ajouter: Primes non expirées de 1891... 44,850 20
Total..........$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes....$26,084 18
Moins salaires et dépenses générales.... 12,887 95— 13,196 23
Fonds de surplus, 1891.......... 21,490 82
Total..........$330,792 59
Pertes payées—
Sur risques de feu....$152,018 87
Sur risques maritimes 176 44
Sur risques de rivières 928 83
$153,124 14
Réassurances.......... 43,744 81
Primes remises et commissions.......... 59,380 68
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions.......... 8,718 29—264,967 92
Profits bruts..........$65,824 67
Réservé pour—
Primes non expirées de 1892.......... $47,378 95
Pertes d'incendies non payées.......... 11,964 13
Fonds de surplus...... 6,481 69
$65,824 67—$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes.......... $27 65
Primes en voie de collection...... 49,004 92
Prêts sur nantissement.......... 4,475 00
Prêts sur hypothèques.......... 2,200 00
Bons des Etats Unis, bons consolidés de ville et bons à primes.......... 85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres.......... 31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co.......... 5,250 00
Propriétés foncières.......... 66,814 84
Meubles de bureau et accessoires.. 4,913 14
Argent comptant et en banque...... 15,479 12
$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions..........$200,000 00
Fonds de surplus.......... 6,481 69
Réserve pour primes non expirées. 47,378 95
Réserve pour pertes non payées sur incendie.......... 11,964 13
$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS, J. HASSINGER, A. G. RICKS, LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH, FRANK VATTER, JOHN G. MOLL, J. E. MERILH, D. BERNHARDT, J. J. LANGLES, M. VONDERBANK, P. W. DIELMANN, EMIL WEBER, A. THIESEN.

## CHARTER

—OF THE—

### LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans State of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by those presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following, to wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfill the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed:
JOS. HERNANDEZ and others.
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

New Orleans, La., december 16th, 1892.

Signed: JOS. BATT,
[Seal] R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.

JAS. FAHEY, Not. Pub.
No 162 Common street.
25 déc—5f en 30f

### LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

## BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 16 août 1893.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

| | | |
|---|---|---|
| Jusqu'ici cette semaine......... | $3,089,317 00 | $343,041 00 |
| Même temps la semaine dernière.. | 3,569,967 00 | 485,913 00 |

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80@4 90; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70, or léger américain, 97@97½c.; argent mutilé américain 64@67 par oz; dollars mexicains, nominaux; sols péruviens, nominaux; pesos chiliens, nominaux; argent anglais, par £, $4 80@4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 18¾@19½.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—La demande est bonne et le montant limité, et les taux sont fermes.

Papier exceptionnel.......... 8
do A1.......... 8
Prêts sur garanties collatérales...... 8
Time do do ...... 8
Papier hypothécaire...... 8

New-York—Taux de l'argent offert à 3.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 4 0/0; consols 98 1/16 pour l'argent, 98½ pour l'accompte; U. S. 4's —.

Paris—Rentes—99.37½

Argent en lingots (par once fin) — Londres 33¼; New York 72¾ à 74; Nouvelle-Orléans 73.

CHANGE.

REISCHMARKS—92¾

Le STERLING est irrégulier et nominal.

Commercial (60 jours).......... 474
Traites de banques (60 jours)...... 481½

Les FRANCS sont irréguliers et nominaux.

Francs de commerce (60 jours)...5.31¼
Traites de banques (60 jours)....5.21¼

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est irrégulier et nominal.

Traites de commerce $7 50 d'escompte
Traites de banques pour collection au pair.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

Pas de ventes.

Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.

$3,000 Extended Crossman Bonds..... 100

Appel de 2 P. M.

$1,000 Bons à prime.......... 158

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

| | Valeur au pair | Offre | Demande |
|---|---|---|---|
| **Banques.** | | | |
| American National | 100 | 100 | .... |
| Bank of Commerce | 10 | 14⅛ | 15⅝ |
| Canal & Banking Co | 100 | .... | 160 |
| Citizens' | 100 | 79 | .... |
| N. O. Co-operative B'k'g As.. | 25 | .... | .... |
| Germania National | 100 | 176 | 210 |
| Germania Savings | 100 | .... | .... |
| Hibernia National | 100 | .... | .... |
| Louisiana National | 100 | .... | .... |
| Metropolitan | 100 | .... | 163 |
| Mutual National | 100 | .... | .... |
| N. O. National | 100 | .... | .... |
| People's | 50 | 88 | 93 |
| State National | 100 | .... | .... |
| Traders' | 100 | .... | .... |
| Union National | 100 | .... | 124 |
| Whitney National | 100 | 340 | 400 |
| **Compagnies d'assurance.** | | | |
| Crescent Ins | 100 | 53½ | .... |
| Firemen's | 50 | 9 | .... |
| Germania Ins. Co | 100 | .... | .... |
| Hibernia Ins | 100 | .... | .... |
| Home Ins | 100 | .... | .... |
| Lafayette | 50 | .... | .... |
| Merchants' Ins. Co | 100 | .... | 90 |
| Mechanics' and Traders | 100 | .... | 100 |
| New Orleans Ins. Ass | 30 | 18 | .... |
| Sun Mutual Ins | 100 | 109½ | 120 |
| Southern Ins. Co | 100 | .... | .... |
| Teutonia | 100 | .... | .... |
| **Chemins de fer urbains.** | | | |
| Carrollton | 100 | 118½ | 122½ |
| Crescent City | 100 | .... | 99 |
| Canal and Claiborne | 40 | 36 | 41 |
| New Orleans City | 100 | .... | .... |
| Orleans | 50 | .... | .... |
| St-Charles Street | 50 | .... | .... |
| Privilege on Carrollton RR | .... | .... | .... |
| **Actions diverses.** | | | |
| C. C. Slaughterhouse | 50 | 38 | 41 |
| Imp. Bonded Warehouse | 100 | .... | .... |
| Jefferson City Gas Light Co | 100 | .... | .... |
| Consumers' Ice Co | 100 | .... | .... |
| Louisiana Ice Man. Co | 50 | .... | .... |
| Metairie Cem'y Ass | 100 | .... | .... |
| M. L. & B. As | .... | .... | .... |
| N. O. Gas Light Co | 100 | 105 | 107 |
| N. O. Waterworks Co | 100 | .... | .... |
| N. O. Brewing Ass | 100 | 58 | 65 |
| Jackson Brewing Co | 100 | 60 | .... |
| N. O. Cold Storage Co | 100 | .... | .... |
| French Opera Association | 250 | .... | .... |
| Sugar Shed Co | 60 | .... | .... |
| Louisiana Electric Light Co | 100 | .... | .... |
| Standard Guano & Chem. Co | 100 | .... | .... |
| St. Martin's Oil Works | .... | .... | .... |
| S'dard Flees En. Co of Chicago | 10 | .... | 1½ |
| Jockey Club | .... | .... | .... |
| Comb. T. Stand | .... | .... | .... |
| Edison Elec. Co | .... | .... | .... |
| Takemina Ferment Co | .... | .... | .... |
| Rosetta Gravel | 100 | .... | .... |
| Varis. Theatre | .... | .... | .... |
| Graham P. S. Co | 10 | .... | .... |
| Cherokee Iron Man'f'g Co | .... | .... | .... |
| Stafford Mineral Spring | .... | .... | .... |
| C. C. Furniture Co | .... | .... | .... |
| Independent Oil Works | .... | .... | .... |
| Pelican Insurance | .... | .... | .... |
| Jackson Coal & Coke Co | .... | .... | .... |
| Louisiana Furniture Co | .... | .... | .... |
| Southern Athletic Club | .... | .... | .... |
| Young Men's Ath. Club | .... | .... | .... |
| N. O. & North Eastern RR | .... | .... | .... |
| Independ. Cotton Oil Bonds | .... | .... | .... |
| Amer. Cott. Oil Deb. Bds | .... | .... | .... |
| Washington Artillery bonds | .... | .... | .... |
| Algiers Brew. Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0) | .... | .... | .... |
| **Bons d'Etat.** | | | |
| New Consols | .... | 88½ | 89½ |
| Constitutional Bds | .... | .... | .... |
| **Levee 6s.** | | | |
| Atchafalaya Levee Bds | .... | 86 | 92½ |
| Bossier Lev. Bds | .... | 77 | .... |
| Caddo Levee Bonds | .... | 77 | .... |
| 5th District Levee Bds | .... | 70 | 75 |
| Lafourche Lev. Bds | .... | 85½ | 88½ |
| Lake Borgne Lev. Bds | .... | .... | .... |
| Pontchartrain L. B. 10 yrs | .... | .... | .... |
| Pontchartrain L. B. 15 yrs | .... | .... | .... |
| Pontchartrain L. B. 20 yrs | .... | 84 | 89 |
| Red River, Atch. & B. R. Bds | .... | .... | .... |
| Tensas Basin Bonds | .... | .... | .... |
| **Bons de ville.** | | | |
| Premiums | .... | 157¾ | 159 |
| Premium drawn number | .... | 190 | 210 |
| Privilege on Premiums | .... | .... | .... |
| City 4's | .... | .... | 98¼ |
| Extended Consol | .... | .... | .... |
| Extended Crossman | .... | 99¾ | 100¼ |
| Extended 6's | .... | .... | .... |
| City 7's, old | .... | .... | .... |
| City 7's, new | .... | .... | .... |
| City 7's, gold | .... | .... | .... |
| **Bons divers.** | | | |
| United States 4's | .... | 110¼ | .... |
| Cotton Exchange stock | .... | .... | .... |
| Board of Trade Stock | .... | .... | .... |
| Produce Exchange Stock | .... | .... | .... |
| Mech., Dealers and Lumb | .... | .... | .... |
| Sugar Exchange | .... | .... | .... |
| Canal and Claib. St. R. R. mort | .... | .... | .... |
| O. St. L. & N. O. R. R. Co | .... | .... | .... |
| Jackson Brewery 1st Mort. Bds | .... | .... | .... |
| Jackson Brewery 2d Mort. Bds | .... | .... | .... |
| Morgan's L. and T. R. R. 7's | .... | 119¼ | 123 |
| Morgan's L. and T. R. R. 6's | .... | .... | .... |
| Tex. & Pac RR. 1st gold mort | .... | .... | .... |
| Tex. & Pacific RR. 2d gold mort | .... | .... | .... |
| St-Charles Hotel Co. mort | .... | .... | .... |
| Crescent City RR. 1st | .... | .... | .... |
| Crescent City RR. new | .... | .... | 105 |
| N. O. City Railroad Co. mort | .... | .... | .... |
| St-Charles St. RR. Co. mort | .... | .... | .... |
| Carrollton RR. Co. mort | .... | .... | .... |
| Carrollton 2nds 12 yrs | .... | .... | .... |
| Carrollton 13 yrs | .... | .... | .... |
| Carrollton 14 yrs | .... | .... | .... |
| N. O. Waterworks Co. 1st mort | .... | .... | .... |
| N. O. Brewing Ass'n bonds | .... | 94 | .... |
| Louisiana Ice Man. Co. 1st mort | .... | .... | .... |
| Louisiana Ice Man. Co. 2d mort | .... | .... | .... |
| Louisiana Ice Man. Co. 3d mort | .... | .... | .... |
| La. Elect. Light Co. 1st mort | .... | .... | .... |
| La. Elect. Light Co. 2d mort | .... | .... | .... |
| Cherokee mort. Bonds | .... | .... | .... |
| Elyton Land Company bonds | .... | .... | .... |
| Edison Bonds | .... | .... | .... |
| Levee 8, Cotton Press mort | .... | .... | .... |
| Cotton Exchange 1st mort | .... | .... | .... |
| **Certificats et Warrants.** | | | |
| State Warrants, ordinary, 1884 | .... | .... | .... |
| State Warrants, ordinary, 1885 | .... | 25¼ | .... |
| State Warrants, ordinary, 1886 | .... | 25¼ | .... |
| Police certificates | .... | .... | .... |
| School certificates | .... | 15 | .... |
| City scrip, old | .... | .... | .... |
| City scrip, new | .... | .... | .... |
| Jan. int. cert. on State consols | .... | .... | .... |
| Certificats émis en vertu de l'acte 93 de 1888 | .... | .... | .... |
| Unpaid State coupons No 12 | .... | .... | .... |
| Unpaid State coup. prior to No 12 | .... | .... | .... |
| State school warrants | .... | .... | .... |
| Preferred Mexican | .... | .... | .... |

FOR DYSPEPSIA, Indigestion, and Stomach disorders, use BROWN'S IRON BITTERS. All dealers keep it, $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

## BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 950 balles et — à arriver.

Le marché est calme.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ½c. plus bas que les cotes.

| | Aujourd'hui | | Hier | |
|---|---|---|---|---|
| Low Ordinary | 5 7/16 | nom | 5⅛ | nom |
| Ordinary | 5 15/16 | " | 6 | " |
| Good Ordinary | 6 7/16 | " | 6⅜ | " |
| Low Middling | 6¾ | " | 6 13/16 | " |
| Middling | 7 | | 7 1/16 | |
| Good Middling | 7 7/16 | | 7½ | |
| Middling Fair | 7 13/16 | | 7⅞ | |
| Fair | 8 15/16 | nom | 9 | nom |

FUTURS

Stables.

Janvier 7,31 à 7,32; février 7,38 à 7,39; mars 7,46 à 7,47; avril — à —; mai — à —; juin — à —; juillet — à —; août 6,85 à Bid; septembre 6,85 à 6,86; octobre 6,95 à 6,96; novembre 7,07 à 7,08; décembre 7,16 à 7,17.

Les ventes comprennent 42,300 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 7; à Mobile 7; à Savannah 7; à Charleston 7 Bid; à Wilmington 7¼; à Norfolk 7 5/16; à Baltimore 7⅝; à Boston 7⅛; à Philadelphie 7⅞; à Memphis 7¼; à Augusta 7⅛.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Facile.

Cotes: Middling Gulf 7¾.

FUTURS.

Stables.

Janvier 7,60 à 7,61; février 7,68 à 7,69; mars 7,76 à 7,77; avril — à —; mai — à —; juin — à —; juillet — à —; août 7,22 à 7,25; septembre 7,26 à 7,27; octobre 7,34 à 7,35; novembre 7,43 à 7,44; décembre 7,52 à 7,53.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 1,594,577 balles; même temps l'année dernière, 2,486,919 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,047,394 balles; même temps l'année dernière, 7,094,896 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,327,364 balles; même temps l'année dernière, 2,152,110 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,336,268 balles; même temps l'année dernière, 5,832,957 balles.

STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 48,221 balles; même temps l'année dernière, 67,737 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 269,963 balles; même temps, l'année dernière, 412,379 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

La demande est meilleure.

Cotes—4 5/16 pour le Middling Américain.

FUTURS.

Fermes.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Calme et stable.

Cotes—54½fr. pour l'Ordinaire (sur place), 51½fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 49 fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Fermes.

SUCRE ET MELASSE.

Jobbing ⅛@¼c plus élevé par livre pour le sucre, et 3@5c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE—Pas d'offres.

Choice.......... —@ —
Strictly prime.......... —@ —
Prime.......... —@ —
Fully Fair.......... —@ —
Good fair.......... —@ —
Fair.......... —@ —
Good common.......... 3¾@ 3⅞
Common.......... —@ —
Inferior.......... —@ —

CENTRIFUGAL—Ferme.

Plantation granulated.......... —@ —
Off granulated.......... —@ —
Choice white.......... —@ —
Off whites.......... 4⅜@ —
Gray off white.......... —@ —
Fancy yellow.......... —@ —
Choice yellow.......... —@ —
Prime yellow.......... 4 5/16@4⅜
Off yellow.......... 4 1/16@4¼
Seconds.......... 3 1/16@3 3/16
Refining Grades.......... —@ —

MELASSE—OPEN KETTLE—Nominal.

Fancy.......... Nominal
Choice.......... Nominal
Strictly prime.......... Nominal
Good prime.......... Nominal
Prime.......... Nominal
Good fair.......... Nominal
Fair.......... Nominal
Good common.......... Nominal
Common.......... Nominal
Inferior.......... —@ —

CENTRIFUGAL—Calme.

Fancy.......... Nominal
Choice.......... Nominal
Strictly prime.......... Nominal
Good prime.......... Nominal
Prime.......... —@ —
Good fair.......... —@ —
Fair.......... —@ —
Good common.......... 7 @ —
Common.......... 5½@ 6
Inferior.......... 5½@ 6

RIZ.
[A la Bourse.]

RIZ ECALE—Calme.

Head.......... 2¾@3¼
Good.......... 2¼@2¾
Fair.......... 2¼@2⅜
Ordinary.......... 2 @2¼
Common.......... 1¾@1⅞
No 2.......... 1¼@1½

RIZ BRUT—Calme

Cotes du riz brut: $1 00 à 2 10.

RIZ POLI—$14 00 à 15 00.

SON—$12 00 à 13 00.

FARINES.
A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Stable.

Patents $3 35 à 3 45; extra fancy $3 15 à 3 20; fancy nominal le baril.

FARINE DE MAIS—$2 20 à —.

Hors de la Bourse les prix de farine et de farine de maïs sont de 25 à 50c. plus cher par baril. Les prix suivants sont ceux du jobbing trade:

CREAM MEAL—Choice $2 70 à —.
GRITS—$2 85 à 2 90.
HOMINY—$3 00 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$4 25.
OAT MEAL—$5 25 à — le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.

MAIS—On cote 50 à 51 pour le blanc, 51 à 52 pour le mêlé et 52 à 53 pour le jaune.

AVOINE — No 2 de l'Ouest — à 34; No 1 — à 35; Red Rust Proof Oats 30 à 31.

SON—70 à 75c.

FOIN—Prime $13 50 à 15 00; Choice $15 50 à 16 50.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.
A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables.

MESS PORK—$14 25 à 14 50.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 7¾ à —; short rib sides 8¾ à 8⅞; long clear sides 8¾ à 8⅞; short clear sides 8¾ à 8⅞.

BACON—Epaules — à —; short rib sides 10¼ à —; long clear sides 10⅛ à —; short clear sides 10 à 10⅛.

GRAISSE—En tierçons, refined, — à 7½; prime steam 9¾ à 10.

JAMBON—12½ à 13

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros, les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots:

CAFE RIO—Prime 19¾; good 19½; fair 19¼; ordinary 16¾; common 15¼c. la livre.

CAFE MEXICAIN—Prime 19¾; good 19¼; fair 19; low fair 18¼.

BEURRE—Western Creamery—Extra 26 à 27c.; extra firsts 20 à 22c.; firsts 20 à 21c.; Western Dairy — Extra 18 à 19; extra firsts 17 à 18; firsts 16 à 17. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams 11; twins, full cream, 10; Young America's, full cream, 10¾; singles 10¼. Jobbing un peu plus élevé.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 95c.; City Crushed 85c.; Rock Salt 4c. la livre; Pocket Salt 1½ à 5c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $12 00 per ton.

Farine de graine de coton au dépôt $21 00 à 21 50 per short ton, pour l'exportation $24 00 à —— f. o. b. per long ton.

Oil cake—$23 75 à 24 00 pour l'exportation f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition) — Prime crude 32c.; refined jobbing 33 à 34c.

TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—

Eastern — 2¼-pound à 5¼c. per yard, 2-pound 5c, 1¾-pound 4¾c. Western —2¼-pound 5¼c. per yard, 2-pound 5c, 1¾-pound 4½c.

Twine—Jute 7¼ à 7½ la livre; Hemp 12½.

COTTON TIES—Arrow, 50 livres, 92½c.; steel arrow, 45 livres, 90c.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 4c. de plus par livre.

Pommes, $2 25 à 2 50 par baril; sèches, par livre, choix à fancy, 5 à 6. Amandes, par livre, 19c. Bananes, par régime, $1 75 à 2 25. Noix du Brésil, par livre, — à 11c. Citrons, par livre, 18 à 20c. Cranberries, par baril, $10 00. Currents, 6 à 7c. Marrons, par livre, 8 à 9c. Coco, par 1000, $29 00 à 30 00; coco packed, 3¼ à 3½c. pièce. Dates, par livre, 5 à 6c. Fraises 4 à 7c. Prunes $1 25 à 1 50. Pêches $1 50 à 1 75 par boîte de 1/3 de boisseau. Raisins 50 cts par boîte de 8 livres. Melons d'eau $8 00 à 16 00. Figues, par livre, 12 à 13c. Filberts, par livre 12c. Raisins de l'Ouest, par 10-lb paniers, 35c à $1. Limons, par boîte, $4 00 à 5 00. Oranges de la Floride $3 00 à 3 25 par boîte; Messine et Palerme, $3 00 à 4 00 par boîte. Pistaches, par livre, 6 à 8½c. Pacanes de la Louisiane 4 à 20c. Ananas, par douzaine, $1 50 à 3 00. Pruneaux, par lb 12 à 14c. Raisins par boîte, Californie, $2 00 à 2 50. Noix, par lb, 13 à 15c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.)

NOUVELLES PATATES—$2 25 à 2 75.

PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 75 à 2 00.

YAMS—$2 25 à 2 50.

SQUASH—50 à 75c. le baril.

OIGNONS—$2 50 à 3 25.

AIL—Italien 45 à 75c.; de la Louisiane 25 à 65c. par macorne.

CHOUX—Home Grown $1 75 à 2 00 per crate.

CHOUCROUTE—De la Louisiane $5 00 à ——.

HARICOTS—Choice Northern med. 3¾ à 4 c.; Northern red kidney choice 5½; white kidney 5; pois verts 3¼.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1 à 2c. de plus par douzaine d'oeufs.

Grosses volailles de l'Ouest $4 00 à 4 50 la douzaine; poulets $1 25 à 1 50, canards $2 50 à 3 00; oies $3 00 à 4 00; dindes nominales.

Grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 4 25; poulets $1 25 à 2 50; canards $2 50 à 3 00; oies nominales; dindes $3 00 à 3 25.

OEUFS—Ceux de l'Ouest 15 à 15½; ceux de la Louisiane 16 à 16½.

SUIF—4½c. la livre pour celui de la ville; 4c. celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 18c. la livre.

LAINE—Burry 8 à 11c. la livre; Louisiana clear, coupe de printemps 12c.; clear lake 13c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 3c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3c.; kips 14 à 30 livres 3½c.; peaux de veau 30c. pièce; grub selection 2c.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted, wet salted 2c, No 1 3c.; No 2 2c., dry flint 4½ dry salted 3c. la livre.

PELLETERIE—Otter 50c. à $1 00; castor 5 à 75c. pièce; raccoons 5 à 40c.

PEAUX—Chevreuil 22c. la livre; moutons 10 à 80c. pièce: chèvre 10 à 20c.

MOUSSE—Mêlée 2 à 2½c. la livre; grise 1¾ à 3¼c.; noire 2¾ à 3¼c.

CORNES—Cornes de boeufs, prime, — à 4c pièce; cornes de vaches — à 1c

MARCHANDISES DIVERSES.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $5 00 à 5 50 le baril; goudron de pin $4 50 à 5 00. Résine — A B C D E $5 à 90c; F 95c.; G $1 00; H $1 10; I $1 35 à 1 50; K $1 80; M $2 00, N $2 85; W G $3 00; W W $3 25. Essence de térébenthine 23. Jobbing 2c. de plus le gallon.

TONNELLERIE — Barils de mélasse à $1 20; demi-barils de mélasse 75c.; kegs 65c.; boucauts de sucre ——; barils de sucre 37 à 39c.; barils de riz 37 à 39c. Cypress bbls staves $14 50 à 15 00 par 1000; bbls poles $17 00 par 1000; hhd poles —— par 1000. Jobbing plus élevé.

CHARBON.

PITTSBURG—Par chaland 33 à 35c le baril; famille 50c. le baril, $5 00 le boucaut; anthracite $9 00 à 9 50 le ton.; bateaux 40c.; steamers $3 60 à 3 80 la tonne.

ALABAMA—Par baril Corona 45c.; Corona nut coal 35c., splint coal 50c.; nut splint coal 40c., Cahaba 45c.; steam coal sur chars $3 00 à 3 25 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon.......... $...@ 2 55
Brandies, du pays, le gallon.......... 1 50@ 3 50
Pêche, vieux, le gallon.......... 2 25@ 3 50
Pomme, le gallon.......... 2 25@ 3 50
Cognac importé, 1882, le gallon.......... ...@ 5 25
1879.......... ...@ 6 00
1875.......... ...@ 6 25
1870.......... ...@ 7 00
1865.......... ...@ 7 50
1860.......... ...@ 8 50
1848.......... ...@ 12 50
Otard, Dupuy & Co. Cognac.
1882.......... ...@ 6 00
1870.......... ...@ 7 50
1864.......... ...@ 9 50
1848.......... ...@ 10 75
L. P. Claverie & Co. Cognac
1880.......... ...@ 5 50
1873.......... ...@ 6 50
1868.......... ...@ 7 50
1850.......... ...@ 14 50
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon.......... 1 30
Ouest.......... 1 16@ 1 18
Bourbon.......... 1 40@ 3 00
Seigle.......... 1 50@ 3 50
Ecosse, importé.......... 4 50@ 5 50
Irlande, importé.......... ...@ 5 50
Duffy's malt whisky, par gallon.......... ...@ 3 00
Duffy's malt whisky, par caisse.......... ...@ 8 50
Genièvre—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon.......... 1 15@ 1 50
Hollande, par gallon.......... 2 25@ 3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon.......... 3 60@ 3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse.......... 9 50@ 10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par caisse.......... 9 50@ 10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par gallon.......... 3 35@ 3 75
Holland, par caisse.......... 8 50@ 9 00
Vins Rouges—Claret ordinaire la caisse.......... 2 75@ 3 50
Importé Médoc, la caisse.......... ...@ 5 50
St-Julien, la caisse.......... ...@ 6 00
Vertheuil Médoc, la caisse.......... ...@ 6 50
Margaux, la caisse.......... ...@ 7 00
Château Dillon, la caisse.......... ...@ 7 50
Château Duplessy, la caisse.......... ...@ 7 50
Pontet Canet, la caisse.......... ...@ 10 00
Larose, la caisse.......... ...@ 14 00
Léoville, la caisse.......... ...@ 14 00
Château Haut Brion la caisse.......... ...@ 24 00
Château Lafitte, la caisse.......... ...@ 28 00
California Claret, le gallon.......... 35@ 75
California Zinfandel, le gallon.......... 45@ 1 00
Importé, ordinaire, la barrique.......... 57 50@ 60 00
Clarets de famille, la barrique.......... 65 00@ 80 00
Richebon, la barrique.......... ...@ 100 00
Blanquefort, la barrique.......... ...@ 105 00
St-Clément, 1887, la barrique.......... ...@ 125 00
Château Dillon, la barrique.......... ...@ 125 00
Château Dillon, J. Prom & Co., la barrique.......... 85 00@ 75 00
Château de Fertels, J. Prom & Co., la barrique.......... 90 00@ 110 00
Vins Blancs—Californie, le gallon.......... 48@ 90
Ordinaire, la caisse.......... 2 75@ 3 50
Importé Graves, la caisse.......... ...@ 5 00
Importé Sauternes, la caisse.......... ...@ 8 00
Importé Haut Sauternes, la caisse.......... ...@ 10 00
Imp. Chât. Carbonnieux, la caisse.......... ...@ 10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse.......... ...@ 11 50
Imp. Chât. Suduiraut, la caisse.......... ...@ 15 25
Imp. Château Rousset, la caisse.......... ...@ 16 00
Importé Château Latour Blanche, la caisse.......... ...@ 18 00
Importé Chât. Yquem, la caisse.......... 20 00@ 30 00
Importé de famille, la barrique.......... 65 00@ 80 00
Importé fin, la barrique.......... 100 00@ 200 00
Pints $1 de plus par caisse
Ordinaire, la caisse.......... 3 25@ 3 50
Madère, la caisse.......... 4 25@ 6 50
Madère, Cette, le gallon.......... 1 00@ 1 10
Madère, genuine fine, le gallon.......... 3 50@ 5 00
Muscat, la caisse.......... 12 00@ 25 00
Sherry, Cette, le gallon.......... 1 00@ 1 10
Sherry, genuine Xérès, le gallon.......... 1 50@ 5 00
Sherry, la caisse.......... 20 00@ 25 00
Très vieux porto, la caisse.......... 6 00@ 25 00
Champagne — Roederer carte blanche, quarts, la douzaine.......... ...@ 30 50
G. H. Mumm & Co.'s Dry Verzenay.......... ...@ 27 50
Extra Dry.......... ...@ 31 50
Delbeck & Co.'s extra dry arts.......... ...@ 29 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts.......... ...@ 28 00
D. B. Pol & Co.'s, quarts.......... ...@ 25 00
Perrier-Jouet — Reserve Royal, quarts.......... ...@ 32 50
Perrier-Jouet—Special, quarts.......... ...@ 32 50
Moet & Chandon, white seal, qts.......... ...@ 29 00
Bouche, extra Sec, quarts.......... ...@ 30 50
Bouche, Sec, quarts.......... ...@ 30 50
Bouche Riche, quarts.......... ...@ 30 50
Pomery Sec.......... ...@ 33 00
Veuve Clicquot.......... ...@ 32 75
Louis Roederer, quarts.......... ...@ 31 00
Pints $2 de plus par caisse.
Demarcilly Royal champagne, Ultra Sec, quarts.......... 29 50@ ....
Demarcilly Royal champagne, Ultra Sec, pints.......... 31 50@ ....
Ale et Porter—
Bass Bros, la douzaine.......... ...@ 1 75
Burke, E. J., la douzaine.......... ...@ 1 75

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut keen," par douz.....$6 75@ 7 00
Crescent, par douz.......... 5 75@ 6 25
Diamond axle grease, en boîtes, par gr.......... 5 00@ 5 50
Scott's bellows, 28 to 42-inch, chacun.......... 5 50@18 00
Trace chains, la paire.......... 25@ 75
Ox chains, ¼, 5-16 et ⅜, par livre.......... 5¼@ 7
Hoes A. B. & Co., H. B. No 2-0 @5, par douz.......... 2 25@ 5 00
A. B. & Co., A. B. No 2-0@3, par douz.......... 2 50@ 6 00
Lyndon B.C. No 4-0@3, par douz.......... 3 65@ 6 00
Baldwin set 4-0 1, par douz.......... 3 00@ 5 50
West La Dow cultivator, W-lay by discs, chacun.......... 55 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chacun.......... 4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun.......... 6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels, chacun.......... 1 25
Brent La Dow cultivator, chacun.......... 40 00
Universal cultivator, chacun.......... 24 00
Columbia cultivator, chacun.......... 30 00
Brown riding cultivator, chacun.......... 30 00
Brown walking cultivator, chacun.......... 25 00
Monroe rotary harrows, Nos 1@3.......... 17 50@25 00
Geddes' hinge harrows, 14@30-tooth.......... 7 50@15 00
Pennington side harrows, chacun.......... 3 50
A. B. & Co. side harrows, chacun.......... 2 75
Expanding harrows, 11-tooth, chacun.......... 2 75
Deere's stalk cutter, No 1.......... 30 00
Deere's stalk cutter, No 2.......... 37 25
La Dow disc harrows.......... 28 00
Deere disc harrows, No 1.......... 30 00
Deere disc harrows, No 4.......... 39 00
Hollow ware, skillets and lids.......... 2½
Anvils.......... 10@ 13
Bar iron, basis, per cwt.......... 1 85
Steel nails, 50@60 basis, keg.......... 1 55
Wire nails, 50@60 basis, keg.......... 2 00
I cut keen plows, pony x pts, list $5 75, less 35 per cent
I cut keen plows, A-O x pts, list $6 75, less 35 per cent
I cut keen plows, B-O x pts, list $7 50, less 35 per cent
I cut keen plows, C-O x pts, list $10 40, less 35 per cent
I cut keen plows D-O x pts, list $11 40, less 35 per cent
John Deere Plows—
A. B. & Co. steel plows, pony x pts, chacun.......... 2 75
A. B. & Co. steel plows, A-O x pts, chacun.......... 3 25
A. B. & Co. steel plows, B-O x pts, chacun.......... 4 00
A. B. & Co. steel plows, C-O x pts chacun.......... 8 00
A. B. & Co. cast plows, ½-8-K pony x pts, chacun.......... 1 85
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.
Blue Beard series, steel and wood beam, 30 per cent from list.
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.
Creole series, steel beams, 25 per cent from list.
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter, without roller, net.......... 10 50@....
Roller, for same, net.......... 1 00@....
Georgia stocks, single.......... 75
Georgia stocks double.......... 1 75
Farmers' pet double stocks.......... 1 75
Rope, sisal, ½-inch and over, base.......... 8
Rope, manila, ½-inch and over, base.......... 9
Rope, cotton, 5-16 and ⅜-inch, base.......... 11
Spades—Ames', A. B. & Co., crescent.......... 5 50@10 80
Shovels—Ames', A. B. & Co., crescent.......... 5 50@10 00
Barb wire, galvanized, per cwt.......... ...@ 3 00
Drop shot, tower, per bag.......... 1 50
Buck shot, per bag.......... 1 75
Dupont powder, small lots.......... 3 50
Cane knives, par douz.......... 4 75
Wheel barrows, par douz.......... 17 50@21 00
Best coal barrows, chacun.......... 5 50@ 6 00
Allen c. s. meal distributor.......... 60 00@
Clarke's c. s. meal distributor.......... 65 00@
Black Oak Stoves, less 50 per cent off list.
Garland stoves, less 50 per cent off list.
Pennant stoves, less 50 per cent off list.
Challenge ice chests and Challenge refrigerators less 35 per cent off list.

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, per 1,000 feet—
Timber No 1 10c per linear foo.......... 10@ 15
Scantling No 1.......... 12 00@
No 2.......... 10 00@
1x12 boards clear.......... 14 00@
1x12 log through.......... 12 00@
1x12 merchantable.......... 10 00@
1x12.......... 8 00@
Weather boards, stock, 1¼x6 and 7.......... 15 00@
Ceiling, stock, 1in.......... 7 00@
Yellow pine, dressed—
Flooring, 1¼x3¼ clear.......... 25 00@
1¼x4¼ and 5¼ clear face.......... 18 00@
Weather boards, No 1.......... 13 00@14 00
Ceiling clear face.......... 15 00@16 00
Cypress—
Rough boards, choice and prime.......... 20 00@22 50
Merchantable.......... 15 00@16 00
Box.......... 10 00@12 00
Mahogany timber per ton.......... 50 00@65 00
S. cedar timber, per ton.......... 50 00@75 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.
Oak lumber, per 1000.......... 27 50@30 00
Shingles—16, 18 and 20 inch, sawed and split.......... 1 50@ 2 50
Laths, per 1000.......... 1 75@ 2 50
Alabama lime.......... 90@ 1 00
Cement, domestic.......... 1 50@ 1 75
Cement, imported.......... 2 40@ 3 00
Slate.......... 5 00@ 7 50
Brick, Lake and I. C. R. R.......... 9 50@10 00
Brick, paving.......... 11 00@12 00
Brick, ordinary.......... 7 50@ 8 00
Sand.......... 20@ 25
Shells, small.......... 20@
Plaster, calcined.......... 1 85@
Fire brick, American, per 1000.......... 25 00@
Fire brick, English, per 1000.......... 27 50@
Shells, large.......... 1 25@ 1 50
Fire clay, per barrel.......... 1 65@
Lake fire clay.......... 50@
Sewer pipe, per foot.......... 15@ 20
Chimney flue linings, per foot.......... 15@ 20

MARCHE AUX BESTIAUX.

Boeufs — Gras, par livre, gross.......... 3 @ 3½
Common to fair.......... 2¼@ 3
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre.......... 2¼@ 3
Vaches communes et vieilles, par tête.......... $9 00 @12 00
Veaux—1re qualité, par tête.......... 7 00 @ 9 00
2me qualité.......... 5 00 @ 7 00
Veaux de choix.......... 7 00 @ 9 00
Communs.......... 3 00 @ 5 00
Porc—Good fat Western, par livre gross.......... 6½@ 7
Fair Ouachita.......... 4 @ 5
Moutons—Choice, par tête.......... 2 00 @ 3 00
Fair, par tête.......... 1 00 @ 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête.......... 30 00 @40 00
2me qualité par tête.......... 20 00 @30 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs.......... $ 80@125
Bons chevaux de trait.......... 125@150
Chevaux de selle et de voiture.......... 225@400
Mulets pour habitations sucrières.......... 160@180
Mulets, qualité moyenne.......... 140@160
Mulets pour coton.......... 100@125
Mulets communs.......... 60@ 75
Bons mulets de ville.......... 225@250

PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagen les jardins et les champs.

Le Par'oidium Extract est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs oeufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Bouener, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.

11avril—3m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessous intitulée et dans les termes et chiffre suivants, à savoir:

Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze

H. MESSONNIER, Député-Greffier.

## Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complete désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIERE CLASSE.—Navires arrivant ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant ports supposés infectés.

TROISIEME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu des maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantainaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Bergne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet à et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantainaires de l'Etat.

(SCEAU) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur.
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

## Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires ses suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont particulièrement requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et à nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et surtout, autant que faire se peut, à l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer en lieu sûr les bâtiments dans des conditions de Quarantaine, puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes sera traité avec indulgence à la Station de Quarantaine, et aurait rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, etc.

20 avril—2f

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO 11 HOURS
CINCINNATI SLEEPING CARS BIRMINGHAM

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'a établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, levée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

## FEUILLETON.

No 8 Commencé le 9 août.

# Mortel Amour!

GRAND ROMAN INEDIT

—PAR—

CHARLES MEROUVEL.

PREMIERE PARTIE.

SOEURS DE LAIT.

VIII

EN TETE EN TETE.

(Suite.)

—Pardon, je désire qu'il ne subsiste aucune équivoque entre nous à l'avenir. De la façon dont la question m'est posée par mon père, ma liberté n'est pas entière. Si je vous épouse, la maison de Meilhan reste debout; grâce à vous, le marquis peut continuer à vivre dans son château de Tavernay; il conserve son hôtel de Paris; vous lui abandonnez les rentes de ses terres, tout en les lui achetant à peu près comme fonds; si je ne vous épouse pas, les huissiers entrent en campagne; on nous accable de jugements; on pose d'immenses affiches partout et nous sommes jetés dehors et qui pis est déshonorés. N'est-ce pas là véritablement l'alternative?

Bernard qui se tenait debout devant mademoiselle de Meilhan, s'approcha, s'assit auprès d'elle et lui dit d'une voix émue:

—C'est vrai, mais...

—Vous le reconnaissez.... Moi, j'y ai réfléchi toute la nuit. Vous savez.... l'éducation des demoiselles est positive maintenant.... la mienne a été presque anglaise.... on nous élève comme des savants ou des hommes d'affaires.... Et puis, que voulez-vous?.... la situation était si nette, si claire, qu'elle aurait crevé les yeux d'une vachère.... La ruine d'un côté... l'argent de l'autre! Si nous nous marions, monsieur Chambay, ce sera bien certainement un mariage d'argent, où le coeur n'aura rien à voir, de mon côté du moins. Voilà ce que je tenais à vous dire, loyalement.

Sa voix s'était altérée en prononçant ces dernières paroles.

—Si je m'y décide, continua-t-elle, et il faut que vous persistiez dans votre demande après cette entrevue, vous devrez penser d'abord que je donne mon consentement par dévouement à mes parents, par affection pour ma mère surtout, qui n'a rien à se reprocher dans la dissipation de notre fortune..... Il ne faudra pas exiger de moi de l'amour, car, après ce qui se passe, je n'ai que de la tristesse dans l'âme et de longtemps vous n'y trouverez que l'écoeurement d'un tel amour.

Il était tout près d'elle.

Il lui prit une main qu'elle laissa dans la sienne et lui dit d'une voix douce comme une caresse:

—Consentez seulement.

—Et après?

—Après? A force de soins, de dévouement, de tendresse, je gagnerai ce coeur malade, je le consolerai, je le guérirai de ses regrets, je le ramènerai à moi, comme au meilleur des amis, s'il avait des tentations de me tenir rigueur!

—Croyez-vous?

—Je l'espère.

Elle soupira et reprit en essayant de sourire:

—Ce sera une terrible tâche pour vous!

Il répondit seulement de son même ton doux et calme:

—Mettez-moi à l'épreuve.

Elle se leva et s'approcha des fenêtres donnant sur le parc, peut-être pour dissimuler une agitation à laquelle elle semblait en proie depuis son arrivée et qui perçait sous son attitude décidée et volontaire.

Evidemment, elle était venue pour autre chose, pour un aveu plus difficile sans doute que ce qu'elle avait dit.

Elle tourna encore une fois autour de la difficulté sans l'aborder.

—Savez-vous, reprit-elle, que c'est un sacrifice énorme que vous vous imposez pour mes parents et pour moi....

—Oh! trop léger pour le prix que j'attache à leur bienveillance et à la vôtre.

—Vous agissez en grand seigneur vis-à-vis de nous?

—C'est avec tant de joie!

—Nous devons trois millions.

—Un peu moins, M. de Meilhan se trompe.

—De combien?

—M. le marquis doit deux millions sept cent mille francs seulement. Je les lui prête, voilà tout. Ses biens me garantissent. Où est le sacrifice?

—Vous lui laissez le revenu!

—Pensez donc.... à mon beau-père... Ce n'est qu'un arrangement de famille.

—Vous êtes donc bien riche?

—Je tâcherai de l'être assez pour ne vous rien refuser.

—Vous êtes galant!

—Non, mais je vous aime!

—Depuis longtemps?

—Depuis trois ans!

Pour la première fois depuis son arrivée à la Rochère, elle osa lever les yeux sur Bernard Chambay.

Le beau visage du jeune homme exprimait à la fois tant de respect, tant d'attachement vrai et tant de passion qu'elle en fut remuée jusqu'au fond de l'âme.

Encouragé par le regard d'Andrée qui se velouta subitement, Bernard Chambay reprit:

—Faites-moi la grâce de m'écouter. Il y a trois ans que je vous suis profondément dévoué, trois ans que je pense à vous sans cesse, trois ans que je travaille avec acharnement dans un seul but, celui de rendre ma fortune digne de vous. Je sais quelle distance nous sépare.... Je tâche de la combler.... autant que je le peux.... Vous êtes la femme de mes rêves, celle qu'on ne rencontre qu'une fois dans sa vie, celle d'où dépend tout le bonheur ou le malheur d'une existence! Quand M. de Meilhan m'a dit hier que vous ne me repoussiez pas, j'ai cru que j'allais étouffer de joie.... Je ne vois rien de beau et de bon au monde que vous...... Tout ce que vous voudrez je vous le donnerai.... Vous commanderez.... j'obéirai.....

Elle l'arrêta d'un geste.

—Prenez garde.... Vous vous engagez trop.... Vous ne savez pas à quoi vous vous exposez. Et puis ce sont des choses qu'on dit avant le mariage. Au sortir de la mairie, on les a oubliées......

—Ayez confiance!

—Soit.... J'avais encore autre chose à vous dire.... murmura-t-elle.

—Quoi donc?

Elle rougit: sa poitrine se souleva dans un effort impuissant; elle remua les lèvres et aucune parole n'en sortit.

Elle balbutia en essayant de sourire:

—J'ai oublié.... Je ne sais plus....

Et avec un geste suppliant:

—Aidez-moi.

—Mais....

—Si j'avais un aveu à vous faire?

—Vous!

—Presqu'une confession....

—Je ne voudrais pas l'entendre.

—Si, par exemple, au moment où vous me demandez en mariage.... car nous en sommes là.... je rêvais, moi à une autre union?.... Ou plutôt, si dans mon ignorance de notre ruine, je l'avais rêvée.... autrefois.....

—Serait-ce un crime? Toute jeune fille a ses secrets? Je ne vous demande pas les vôtres......

—Ah!

—Je ne veux qu'un mot de vous, un seul, sincèrement. Avez-vous le coeur libre?

Elle hésita quelques secondes.

Elle fixa de ses grands yeux bleus le visage de Bernard Chambay. Elle y lut une telle anxiété, une angoisse si peu cachée, qu'elle n'osa répondre comme elle l'aurait voulu.

—Libre? répéta-t-elle rêveusement... Sans doute!

Elle était venue avec l'idée de lui tout avouer, ses faiblesses, sa liaison avec son cousin de Rambert, et, au dernier moment, son orgueil se révoltait contre cette confession humiliante. Elle en redoutait les suites. Elle se disait qu'un homme n'aurait pas le courage, si épris qu'il fût, de passer outre et d'effacer son passé en lui donnant son nom.

Et alors?

Alors, c'était le désastre atteignant les Meilhan et les accablant sans remède.

Elle tenait leur sort entre ses mains.

Pouvait-elle les perdre d'un mot? Après tout que devait-elle à cet homme si elle devenait sa femme? La fidélité après le mariage. Quel compte avait-elle à lui rendre de son passé?

Elle essayait de s'innocenter, de trouver des excuses à son silence.

Mentait-elle seulement en répondant comme elle venait de le faire?

Elle ne savait plus si elle aimait son cousin ou si elle le détestait. En vingt-quatre heures toutes ses idées s'étaient bouleversées et s'agitaient confusément dans sa tête.

Il était bien question d'amour dans tout ce qui se passait.

Elle n'entendait parler que d'argent. L'argent seul l'occupait.

Son père avait commencé en lui exposant l'état de ses affaires.

Rambert, son cousin, avait continué sur le même ton.

Si, par délicatesse, Bernard Chambay lui-même cherchait à éviter un sujet si terriblement positif, il y était ramené par la force des choses.

La réponse d'Andrée dissipa le nuage qui s'était répandu sur ses traits. Ce fut comme un rayon de soleil sous lequel son visage s'épanouit.

—Alors quel obstacle autre que votre volonté pourrait-il y avoir entre nous? reprit-il. Puisque vous êtes venue, laissez-moi non plus un espoir, mais une certitude.... je serai si heureux!

—M'aimez-vous donc vraiment?

—De toute mon âme.... Et je vous aimerai ainsi toute ma vie

Il lui tendait la main. Elle y mit la sienne.

—Eh bien! oui, dit-elle. C'est demain dimanche. Nous nous retrouverons à Tavernay.... Venez déjeuner.... Mais vous l'aurez voulu!

Il pressa sur son coeur et contre ses lèvres la main de reine qu'elle lui abandonnait.

Il n'eut pas la force de prononcer une parole.

Il l'a reconduisit à son cheval qui grattait avec impatience le sable de l'allée et la remit en selle.

Lorsqu'elle disparut dans l'avenue d'ormeaux qui coupe en deux un petit bois à la sortie de la Rochère, il crut que la lumière du jour s'éteignait et qu'il restait plongé dans les ténèbres, puisqu'elle n'était plus là! Que lui importaient ses caprices, ses dédains, ses fantaisies! Il lui semblait tout naturel qu'elle en eût. On travaillerait pour les satisfaire. Il était riche après tout et si son vieux Chavagnat criait en trouvant les notes un peu fortes, elle n'aurait qu'à se montrer pour le gagner à sa cause et lui fermer la bouche.

Il se mit à son bureau et expédia à ce fidèle serviteur des Chambay un télégramme de deux lignes:

"Serai à Paris lundi; mariage prochain; paroles données."

Il ne tarda pas à recevoir la réponse par un exprès d'Autun.

Elle était courte mais expressive:

"Tant pis.

"CHAVAGNAT."

Andrée regagnait Tavernay en galopant à travers bois et champs. Elle avait besoin de s'étourdir. Ce qui lui arrivait était si extraordinaire qu'elle devait se toucher et réfléchir pour s'assurer qu'elle était éveillée.

Elle approchait du parc lorsque dans un sentier de forêt elle se trouva nez à nez avec son cousin de Rambert.

—Où est de Rigny? demanda-t-elle.

—Je ne sais. Je crois qu'il est retourné au château.

—Pourquoi l'as-tu quitté?

—Nous ne sommes pas liés ensemble, et puis je te cherchais. D'où viens-tu?

—Je viens de loin.

—En effet, et à fond de train. Ton cheval est en nage.

—J'ai galopé tout le temps.

—Tu ne t'es arrêtée nulle part?

—Si.

—Où ça?

Elle répondit en le regardant en face:

—A la Rochère.

—Bah! fit-il en blêmissant. Au village?

—Il n'y a plus de village. Il n'y a que le château.

—Tu y es entrée?

—Précisément.

—Et tu as vu ce Bernard Chambay?

—J'ai fait mieux; je lui ai parlé.

—Et que lui as-tu dit?

—Ce sont mes affaires.

—Mais enfin?

—Que je l'épouserais quand il voudrait.

—Andrée!

—Vas-tu me menacer encore?

—Je ne te menace pas....

—A te voir, on le croirait vraiment.

—Tu ne peux croire qu'une chose, c'est que je t'aime....

—Tu me l'as dit cent fois.... Il fallait me le prouver.

—Comment?

—En ne m'obligeant pas, par détresse, à épouser un homme que je connais à peine.......

Le comte baissa la voix.

—Alors, insinua-t-il, tout peut se concilier.......

Un pli dédaigneux crispa la lèvre de mademoiselle de Meilhan.

—Mon cher, dit-elle, j'ai pu être lâche et faible quand je ne devais de comptes à personne. Mariée, je serai malheureuse peut-être mais je resterai une honnête femme. Et à ce propos, j'ai un cadeau de noces à te réclamer.

—Lequel?

—Mes lettres.

Elle n'attendit pas la réponse.

Elle remit son cheval au galop mais presque aussitôt elle entendit derrière elle un bruit moqueur.

C'était le comte Olivier de Rambert qui ricanait, en allumant un cigare.

IX

SORTIE DE MESSE.

Depuis la scène de la nuit, à la maison aux lierres, Rose Brinon était plongée dans une véritable consternation.

Ce qui lui arrivait lui semblait impossible, et par moments elle se demandait si elle devenait folle.

Sans doute, elle était trop intelligente pour ne pas se dire qu'il se rencontrait là un concours de circonstances bizarres, une sorte de fantasmagorie qui l'étonnait et pouvait surprendre les autres.

Mais elle se disait de même qu'à peine sorti Jacques Bailleul se repentirait de sa colère, qu'il reviendrait à elle et que les belles années de sa jeunesse sans reproche étaient là pour la défendre.

Dès l'aube, elle se leva, pâle, les yeux battus.

Le garde était déjà debout, prêt à sortir, devant une table sur laquelle il y avait un broc de piquette, un morceau de lard et du pain.

On n'économise point le bois au Morvan. Une joyeuse flambée lançait dans la cheminée sa gerbe de flammes claires et de fumées blanches.

Jérôme Brinon était un homme de taille moyenne, trapu, énergique, barbu et grisonnant, d'une cinquantaine d'années.

Il fut frappé de l'attitude contrainte et de la pâleur de sa fille.

—Qu'est-ce que tu as, Rosette? demanda-t-il.

Elle répondit comme auraient fait toutes les autres jeunes filles à sa place.

—Moi? Rien.

—Bien vrai? fit le père soupçonneux.

—Je vous jure.

—C'est bon.... garde tes secrets.

—Où irez-vous ce matin? dit-elle pour détourner l'attention du garde. Aux Essarts? Jacques est arrivé. Il a un congé.

—Tu l'as vu?

—Hier soir.... très tard.... un instant.

—Certainement j'irai.... La mère et le vieux Bailleul doivent être contents.

—Jacques est sergent-major.

—C'est superbe.... Mais ce qui vaudrait mieux, n'est-ce pas? ce serait qu'il revînt pour tout de bon et que vous vous présentiez tous deux devant le maire et curé, hein?

Rose rougit jusqu'aux yeux. Des larmes les rendirent plus brillants.

Par bonheur, le garde avala un dernier coup de piquette, ferma son couteau, le mit dans la poche de sa tunique et leva le siège.

Puis il se jeta sa carabine sur le dos et se disposa à sortir, mais au moment de franchir le seuil, il se retourna vers sa fille.

—A quoi penses-tu donc? dit-il. Tu ne m'as seulement pas embrassé ce matin.

—Ah! pardon! fit elle en tendant son front timidement.

Il la regarda longuement, et reprit:

—Tu es toute drôle aujourd'hui, Rosette. On dirait qu'un mauvais vent a soufflé par ici....

—Quelle idée!

Un gros soupir enfla sa poitrine.

—Tu parles des Essarts, dit le garde. Vas-y. Tu seras bien reçue. Les Bailleul t'aiment comme leur fille, tu le sais bien!

Il sortit enfin.

Elle se promena un moment, pensive, devant la maisonnette.

Les Essarts! Non, certes, elle n'irait pas. Elle n'irait nulle part. Elle n'osait plus se montrer. Elle ne voulait voir personne. Il lui semblait que tout le village, à Tavernay comme aux Essarts, devait être informé de son humiliation de la nuit.

Elle éprouvait un besoin de solitude, d'isolement. Il n'y avait qu'un seul être au monde qu'elle aurait voulu revoir.

C'était Jacques Bailleul.

La femme de ménage vint ranger dans la maison et s'en alla, non sans lancer à la jeune fille un regard inquisiteur qui la blessa.

Elle s'appelait Marianne.

C'était une voisine et une amie de Nicole Rabot, et entre voisins on cause pour tuer le temps.

Marianne se doutait de quelque chose.

Dès qu'elle fut partie, Rose s'imagina que son promis allait accourir, qu'il avait un même besoin de lui parler, de la voir, de lui demander pardon de ses injures et de ses brutalités.

Les autres jours, dès le matin, elle allait au château; elle était de la maison; elle entrait librement chez la marquise, sa nourrice, ou chez Andrée, sa soeur; elle travaillait avec Suzanne à toutes sortes d'ouvrages de couture.

Elle s'enferma chez elle et se plaça devant la petite fenêtre du communal, les yeux fixés sur le chemin de la ferme.

Dans le lointain, elle voyait les grands bâtiments s'étager sur le coteau, les bouveries, les granges, le colombier et enfin la maison haute, en pierres grises, flanquées d'une grosse tour carrée qui lui donne une apparence de vieux manoir,

A continuer.